

Séance du 05 JUIN 2026
A 18h00
À la Salle Municipale de SOUBRAN

Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	7
Votants :	10
Absents :	0
Absents Excusés :	4
Pouvoir :	3

Date de convocation du conseil municipal : le 01 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente,

Les Conseillers Municipaux de la Commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Maud MAINGOT, le Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Maud MAINGOT, Céline KLINUSKI, Noémie LAOT, Myriam LARCHÉ,
Marylène BORNEMAN, Laëtitia AUDOIT

M. Jacques BLAIS

Absents :

Absents Excusés : Ms Tony TAFFIN, Denis GUILLAUME, Guy JAZERON, Mark VANDAELE

Pouvoirs : Denis GUILLAUME à Jacques BLAIS.

Guy JAZERON à Céline KLINUSKI

Tony TAFFIN à Noémie LAOT

Secrétaire de séance : M. Jacques BLAIS

Début de séance : 18h00

Ordre du jour :

Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur Mark VANDAEL, conseiller municipal de nationalité européenne ne peut pas participer à l'élection.

Sénatoriales élection des délégués et suppléants (commune – 1 000 habitants)

Délibération 2026JUN05DELA

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale N°INTP2611651C du 6 mai 2026 ;

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Mme BORNEMAN Marylène et M. BLAIS Jacques et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes LAOT Noémie et AUDOIT Laëtitia.

La présidence du bureau est assurée par Madame MAINGOT Maud.

b) Élection du délégué

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées : Mme Maud MAINGOT

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Maud MAINGOT : 10 voix

Mme Maud MAINGOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré acceptée le mandat.

c) Election des suppléants

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées : M. Jacques BLAIS – Mme Céline KLINUSKI – Mme Noémie LAOT.

1^{er} tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Madame Céline KLINUSKI : 10 voix
- Mme Noémie LAOT : 10 voix
- Monsieur Jacques BLAIS : 9 voix

Mme Céline KLINUSKI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant N°1 pour les élections sénatoriales et déclare accepter sa désignation.

Mme Noémie LAOT ayant obtenu 10 voix est proclamée élue en qualité de suppléant N°2 pour les élections sénatoriales et déclare accepter sa désignation.

M. Jacques BLAIS ayant obtenu 9 voix est proclamé élu en qualité de suppléant N°3 pour les élections sénatoriales et déclare accepter sa désignation.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 18h30.

Madame la Maire,
Maud MAINGOT

le secrétaire de séance,
Jacques BLAIS



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jacques Blais', written over a faint grid background.

